



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué le vingt-six mai deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session extraordinaire, sous la présidence de M. Marc MAUPPIN, Maire.

Etaient présents : M. Marc MAUPPIN, Maire, M. Christophe PIET, 1^{er} Adjoint Mme Françoise POTIER, 2^{ème} Adjointe, Monsieur Régis FREIN, 3^{ème} Adjoint, Mme Vivianne CROIZER, 4^{ème} Adjointe, M. Michel GALLARDO, Mme Christiane MEISSONNIER, M. Patrice DELAUNAY, M. Richard BIRAUD, M. Christophe RICHARD, Mme Nathalie PELÉ, M. Sébastien BRÉGEON, Mme Fanny FROGER, Mme Angélica CHARBONNIER et Mme Angélique PINEAU, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Angélique PINEAU

La séance est ouverte à 20h 40

Question unique : Dépôt de pain – Choix d'un candidat

Monsieur Christophe PIET, adjoint, rappelle que par délibération du 3 février 2017, le conseil municipal avait décidé de retenir la SARL « *Pains et Délices* », basée à Trémentines, pour l'exercice d'une activité de dépôt de pain/pâtisserie dans le centre-bourg de Nuaille.

Cette décision était justifiée par la fermeture brutale du commerce de boulangerie, intervenue en juillet 2016.

Pour ce faire, un local, dans lequel se trouvait précédemment le cabinet médical et acquis dans l'intervalle par la commune, a été mis à la disposition des deux gérants qui ont ouvert au public leur commerce le 4 avril 2017.

Cependant, au début du mois de mai, ils ont informé Monsieur le Maire qu'ils allaient cesser de manière imminente leur activité. Cette décision, qui a pris de court les élus municipaux, était motivée, selon les gérants, par le mauvais chiffre d'affaires réalisé, qui, après un mois d'exploitation, s'avérait bien en-dessous de celui escompté. Après discussion et sans préjuger pour autant des développements de ce dossier, les élus ont obtenu un report de la cessation d'activité pour la fin du mois de juin 2017.

Avant cette échéance, il a été décidé de relancer au plus vite les candidatures, pour assurer une rapide reprise d'activité.

Les élus sont donc revenus vers Monsieur Laurent JOUET, artisan boulanger installé sur la commune de La Jubaudière, qui avait candidaté lors de la première consultation. Après négociation, ce dernier a accepté l'offre de reprise aux conditions suivantes :

- Début de l'activité : samedi 1^{er} juillet 2017
- Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi 7h/13h – Samedi & dimanche 8h/12h 30 - Fermeture le lundi
- Mise à disposition du local et des équipements intérieurs (vitrine + présentoirs de vente, lesquels seraient rachetés aux anciens gérants au prix de 3 500 € HT)
- Prise en charge par la commune des fluides (abonnement + consommation Eau & Electricité), de la date d'entrée (01/07/2017) au 31 décembre 2017
- Dispense de loyer de juillet à décembre 2017 inclus
- Installation d'un distributeur automatique de pain frais Place du Breuil Lambert, selon les modalités suivantes : semelle béton et raccordement électrique réalisés par la commune. Fourniture, mise en place et maintenance du distributeur assurés par Monsieur JOUET.

Un débat s'instaure entre les membres du conseil municipal, auxquels il est demandé, à l'issue, de se prononcer sur l'ensemble de ces propositions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte de retenir la candidature de Monsieur Laurent JOUET, artisan boulanger de la SARL « Passion du Pain », aux fins d'exercer un commerce de dépôt de pain/pâtisserie/sandwicherie dans le centre-bourg de Nuillé ;**

- **Accepte les modalités pratiques et les conditions financières relatives à l'exercice de cette activité telles qu'indiquées ci-dessus ;**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondant à la mise à disposition du local nécessaire à cette activité et, de manière générale, tout document relatif à la bonne régularisation de ce dossier.**

*L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée,
Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21h 20*

Prochaine séance : Vendredi 30 juin, à 21h 20

La secrétaire de séance

Mme Angélique PINEAU

Les membres présents à la séance

M. MAUPPIN	M. PIET	Mme POTIER	M. FREIN

Mme CROIZER	M. GALLARDO	Mme MEISSONNIER	M. DELAUNAY

M. BIRAUD	M. RICHARD	Mme PELÉ	M. BRÉGEON

Mme FROGER	Mme CHARBONNIER